

Inscriptions : les parents, petits malins

Selon une étude, l'inscription des élèves en première secondaire relève plus de la stratégie que d'une vraie préférence.

Avec 91 % des élèves déjà assurés d'obtenir une place à la rentrée prochaine dans l'établissement de leur premier choix, le décret inscription semble satisfaire la grande majorité des parents dont les rejets entameront en septembre leur cursus secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Un pourcentage élevé qui reflète cependant plus un classement stratégique qu'une véritable préférence, selon une étude publiée jeudi dans la revue de l'UCL Regards économiques.

En place depuis 2010, le décret inscription de Marie-Dominique Simonet a notamment pour avantages annoncés de favoriser la mixité

sociale, d'éviter les inscriptions multiples ainsi que les files interminables devant les écoles.

La procédure serait cependant difficile à comprendre, privilégierait donc les parents (et donc les enfants) mieux informés et générerait du stress au moment de lister les préférences, voire des remords en découvrant les résultats d'une stratégie qui n'aurait pas été payante, pointent Benoît Decerf, Gilles Grandjean et Tom Truyts dans leur article intitulé « *Le décret inscription : la vérité si je mens.* »

Au lieu de classer les 10 établissements scolaires d'après leur véritable préférence, parents et enfants remplissent le formulaire d'inscription selon les chances réelles qu'ils ont d'accéder à ces écoles, analy-

Les formulaires d'inscription sont remplis en fonction des chances réelles de trouver une place.

sent les chercheurs. Ils préfèrent donc jouer la sécurité en indiquant l'école B comme premier choix au lieu de l'école A, leur prédilection, mais où leur degré de priorité est moins élevé.

Inégalitaire

La procédure peut en outre se révéler inégalitaire puisque les élèves qui disposent d'« options externes » (*enseignement organisé ou subventionné par la FWB ou par la Communauté flamande, écoles privées, écoles internationales*) peuvent se permettre de « risquer » de classer un établissement très prisé en première position, là où ceux qui n'ont pas d'options externes optent pour un choix « plus sûr ».

Le trio de chercheurs plaide dès lors pour l'application d'une procédure d'inscription centralisée (qui n'est pas gérée par les écoles elles-mêmes) « non manipulable », c'est-à-dire où les parents n'ont aucun intérêt à ne pas classer les établissements selon leurs véritables préférences. ■

Préavis de grève pour le 16 mai

L'ensemble des syndicats de l'enseignement, tant néerlandophones que francophones, a introduit jeudi un préavis de grève pour le 16 mai.

Cela afin de permettre à leurs affiliés de participer à la manifestation interprofessionnelle contre les projets du gouvernement fédéral en matière de pensions organisée à Bruxelles.

Ce n'est toutefois pas un appel à la grève, précise Joseph Thonon, de la CGSP Enseignement. Les personnes qui se rendront dans la capitale à cette occasion seront cependant couvertes.

Côté socialiste, le préavis est signé par l'Acod Onderwijs et ses pendants francophones CGSP Enseignement et SEL-Setca (enseignement libre). Les syndicats chrétiens néerlandophones COC et COV et francophone CSC Enseignement ont également apposé leur signa-

ture sur ce document, de même que le VSOA Onderwijs, le SLFP Enseignement et l'Appel (Association professionnelle du personnel de l'enseignement libre – CGSLB) pour les libéraux.

« *Ce n'est pas une grève dans l'enseignement* », nuance toutefois Joseph Thonon, de la CGSP Enseignement.

« *Mais les gens qui manifesteront seront couverts.* » Ce que confirme Eugène Ernst, de la CSC Enseignement : « *Nous lançons malgré tout un appel à participer massivement à la manifestation.* »

Le but de la démarche des neuf syndicats est de mettre en avant les difficultés du métier, notamment en ce qui concerne sa durée.

Les affiliés aux syndicats pourront choisir de faire grève une demi-journée ou une journée complète. ■